

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-71

Date de la convocation : 13/10/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 19

Membres votants : 20

Le vingt octobre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, M. DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, M. GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, M. VALET Bruno.

Représentés : M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DU LOT 7 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA MAISON DE SANTE
PLURIPROFESSIONNELLE DE VOUZIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2.

Vu la délibération n°DB2021/65 du 15/09/21 attribuant le marché de travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Vouziers ;

Considérant que le lot 7 n'avait été attribué compte tenu d'une procédure de négociation ;

Le Président informe de la procédure de consultation.

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

5 plis pour le lot 7 ont été réceptionnés par voie dématérialisée.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

1. Valeur technique de l'offre — 55 %

- Méthodologie de réalisation des travaux : 20 %
- Documents techniques et/ou explicatifs (Produits conformes aux CCTP) : 15 %
- Moyens humains, matériels affectés aux chantiers : 15 %
- Sécurité et hygiène, environnement et traitement des déchets : 5 %

2. Prix — 45 %

.../...

.../... Page 2/2 Délibération DB2021-71

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le BUREAU :

- DECIDE d'attribuer à l'unanimité le marché - Lot n°7 : « Electricité » - à l'attributaire **VAUTHIER** pour un montant de **68 150,92 € HT**
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

